

## COMMUNIQUE DE PRESSE



### DE NOUVEAUX ACTEURS S'ENGAGENT EN FAVEUR DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PARC TERTIAIRE!

Quatre nouveaux acteurs, le groupe AFNOR, SWISS LIFE France, MACIFIMO et COVEA Immobilier, sont venus rejoindre ce jour la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés. Initiée fin 2013 par le Plan Bâtiment Durable, cette démarche d'anticipation volontaire de l'obligation de rénovation énergétique du parc tertiaire continue d'emporter l'adhésion des acteurs.

Paris, le 9 septembre 2014

Ce 9 septembre 2014, le groupe AFNOR et trois grands acteurs du secteur assurantiel et du secteur mutualiste : Swiss Life, MACIFIMO et Covéa Immobilier, ont rejoint la dynamique portée par la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Pour ces nouveaux acteurs, cette démarche s'inscrit naturellement dans le processus déjà engagé par ces sociétés. Pour Thierry Marquès, directeur immobilier de Swiss Life France, cette signature permet à son groupe de s'engager « *résolument dans une démarche proactive de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre* ».

Cet engagement vient également structurer les politiques déjà mises en place, ainsi pour Sophie Marain, secrétaire générale du groupe AFNOR, s'inscrire dans la dynamique de la charte « *offre un cadre mobilisateur pour [les] équipes avec le concours desquelles nous souhaitons abaisser nos consommations énergétiques et contribuer aux côtés des autres signataires à l'émergence de bonnes pratiques communes de gestion de l'énergie dans le bâtiment* ».

De même, pour Loïc Lecallo, directeur de Covéa Immobilier, « *la charte s'inscrit pleinement* » dans la stratégie du groupe, au regard des actions déjà engagées. La charte constitue un marqueur des politiques d'efficacité énergétique et de RSE déjà mise en place et permet de souligner la volonté des acteurs de « *poursuivre dans cette démarche de progrès* », selon Jean-Paul Moreau, directeur général de MACIFIMO.

**Soixante-douze entités ont aujourd'hui signé la charte et s'engagent progressivement dans un processus de rénovation de leur parc immobilier. Plusieurs autres acteurs, notamment issus de la sphère publique, devraient signer dans les prochains jours.**

Les premiers retours d'expériences des signataires de la charte ont été recensés et analysés ; ils feront l'objet d'une **présentation publique dans les prochaines semaines.**

Pour rappel, le 31 octobre 2013, les ministres de l'Égalité des Territoires et du Logement et de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie étaient venus saluer cette démarche volontaire de la filière. En effet, conscients de la nécessité d'organiser un mouvement coordonné de rénovation énergétique du parc tertiaire, les acteurs ont décidé d'anticiper la mise en application de l'obligation future de rénovation.

Cette charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires s'inscrit dans les recommandations de méthode et d'objectifs issus de la large concertation menée en 2010 et 2011 par Maurice Gauchot (CBRE France). Cette concertation avait permis de préfigurer les grandes caractéristiques de l'obligation de rénovation énergétique qui incombe aux bâtiments tertiaires publics et privés entre 2012 et 2020.

Les signataires de la charte souhaitent que la démarche suscite un mouvement d'ensemble en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique, du bien-être des utilisateurs des locaux et de l'activité économique de la filière du bâtiment et de l'immobilier. La charte est ouverte à la signature de tous les acteurs publics et privés du secteur tertiaire désireux d'engager l'amélioration énergétique de leur parc. Elle est également ouverte aux organismes collectifs qui rassemblent les acteurs du parc tertiaire public et privé : associations, fédérations qui promeuvent les intérêts d'un métier ou d'un segment particulier du parc.

La charte est téléchargeable sur le site : [www.planbatimentdurable.fr](http://www.planbatimentdurable.fr)

#### Contact

Anne-Lise DELORON ROCARD

01 40 81 33 05 – 06 59 46 99 00

anne-lise.deloron@developpement-durable.gouv.fr